

À l'attention de Madame la Directrice interrégionale sud-est,

Nous, membres de l'équipe éducative de l'UEHC de Martigues, souhaitons, par la présente, vous informer de notre décision de déposer un préavis de grève.

Le 22 février 2024, l'équipe éducative de l'UEHC de Martigues a abordé un certain nombre de dysfonctionnements en lien avec la coordinatrice pédagogique missionnée sur le poste depuis le départ de l'ancien CADEC, soit à compter du 2 février.

Le directeur de service par intérim de l'époque n'a pas jugé utile de recevoir les agents et de les écouter, sa mission se terminant le 29 février.

L'équipe s'est alors réunie afin de pointer les difficultés dans le but de les faire parvenir à la coordinatrice pédagogique et de pouvoir continuer à travailler dans de bonnes conditions.

Après une mise au point bienveillante, le cadre de travail s'est détérioré. L'équipe, au-delà de l'impact de ce fonctionnement dans les prises en charge, a été confrontée à de la mauvaise foi, des mensonges éhontés, toute responsabilité étant systématiquement déclinée et renvoyée vers autrui.

La confiance étant rompue, l'équipe a alors décidé de communiquer avec le directeur de service ayant pris ses fonctions début mars afin qu'un courrier collectif remonte à la direction territoriale des Bouches-du-Rhône.

La seule et unique demande était de remettre la coordinatrice pédagogique à sa place d'éducatrice afin que toute nuisance cesse et que l'équipe puisse reprendre son activité professionnelle sereinement. Les tensions et le mal-être des agents n'étant plus acceptables.

Cela n'a pas été une surprise pour les agents, la direction territoriale a refusé d'entendre cette demande. Il semblerait que pour la direction de service et la direction territoriale, tout se passe pour le mieux, sans considération pour le mal-être et la souffrance des agents. Un classique dans les Bouches-du-Rhône.

Il convient de souligner un détail qui a son importance, l'adjointe administrative de l'unité est en accident de travail depuis le 7 mars après qu'elle ait été agressée en service par la coordinatrice.

La direction territoriale des Bouches-du-Rhône a pour priorité de traiter une misérable discorde entre éducateurs par mails interposés avec le MO des Chutes-Lavie et l'agression peut, bien entendu, attendre. Par ailleurs, une éducatrice contractuelle est actuellement en arrêt après avoir passé seulement 3 semaines dans l'unité en raison de la maltraitance psychologique qu'elle subissait.

Dans ce climat, la structure fait du surbooking, phénomène de mode dans le Sud-est. En effet, il y a onze chambres dans les murs, dix jeunes sont présents physiquement et une place de repli est prévue pour le PPAD. Malgré cela, la structure accueille une onzième jeune dans une chambre censée être en travaux pour des raisons de sécurité et d'intimité (mur fissuré de haut

en bas et pan de mur manquant). Quid du jeune placé à domicile en cas de difficulté en famille ? Le canapé du foyer est-il une alternative ?

Quid du mur sur le point de s'écrouler ? Faut-il qu'il y ait des dommages corporels pour entreprendre les travaux et accueillir les jeunes dans des conditions décentes ?

Quelle est cette tendance à surcharger les hébergements au détriment de la qualité d'accueil ? Sachant que le nombre d'OPP a déjà été dépassé au mois de janvier. La structure s'est retrouvée comme prévu, suite à un retour de GAV, avec deux jeunes dans la même chambre. Le jeune de 14 ans sortant de GAV constatant cela a repris le chemin de la rue quelques heures après son retour au foyer. Sa chambre avait été vidée et il n'avait plus sa place. Est-ce satisfaisant ? Est-ce l'essence même de notre travail ?

Toujours dans ce contexte qui ne cesse de se dégrader, la structure a enregistré 4 accueils en une semaine. Le travail à la chaîne semble revenir au premier plan et les jeunes ont remplacé les boîtes de conserve.

« L'intérêt du mineur, La qualité de l'accueil, Penser la prise en charge et les objectifs éducatifs », toutes ces notions semblent ne plus avoir aucun sens au profit des chiffres. Les incohérences deviennent l'usage et se banalisent. Alors, le jeu de la culpabilité prend place et il est reproché aux équipes de ne pas vouloir accueillir ou de ne pas vouloir faire leur travail. Doit-on rappeler les taux de remplissage ?

Soulignons simplement le travail réalisé dans cette unité et la stabilité RH dans l'équipe, nous n'avons connu aucun mouvement social à ce jour sur les 10 dernières années.

Notre équipe s'exprime pour retrouver un cadre de travail stable et serein et a fait appel au syndicat FO Justice PJJ pour faire entendre nos revendications.

L'équipe éducative de l'UEHC de Martigues